



Maisons-Alfort, le 3 mai 2004

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif au projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 octobre 1997 relatif aux
additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à
l'alimentation humaine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 16 avril 2004, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 15 avril 2004 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 octobre 1997 relatif aux additifs pouvant être employés dans la fabrication des denrées destinées à l'alimentation humaine.

Dans la mesure où ce projet d'arrêté transpose la directive 2003/95/CE de la Commission européenne du 27 octobre 2003, les directives 2003/114/CE et 2003/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2003, et corrige une erreur de transcription dans l'arrêté du 2 octobre 1997, cette proposition de modification n'appelle pas d'observation particulière de l'Afssa.

Martin HIRSCH

27-31, avenue
du Général Leclerc
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE